AVANT ART. 6 N° 1281

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 1281

présenté par

M. Darmanin, M. Jacquat, M. Solère, M. Martin, M. Le Fur, Mme Grommerch, M. Mariani, M. Gérard, M. Door, M. Berrios, M. Myard, M. Salen, M. Luca, Mme Genevard, M. Le Mèner, M. Philippe, M. Guy Geoffroy, M. Salles, Mme Duby-Muller, M. Daubresse, M. Goujon, M. Marlin, Mme Nachury, M. Suguenot, M. Douillet, Mme Rohfritsch, M. Censi, M. Foulon, M. Cinieri, M. Zumkeller, M. Bertrand, M. Saddier, Mme Pons, M. Gandolfi-Scheit, M. Marc, M. Cherpion, M. Guaino, M. Reynès, M. Larrivé et M. Poisson

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 6

À la fin de l'intitulé de la section 2, substituer aux mots :

« et culturelle »

les mots:

«, culturelle et sportive».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans cette section, l'éducation sportive est absente alors même qu'elle fait partie intégrante de l'éducation des enfants tant pour les valeurs qu'elle véhicule que pour des questions de santé.